



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Biocarburants

Question écrite n° 39547

Texte de la question

M. Jean-Pierre Cognat appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'utilisation des biocarburants. Ceux-ci, compte tenu de l'évolution alarmante de la pollution de l'air et de ses conséquences dans les grandes villes, constituent une solution complémentaire aux mesures prises en faveur de la qualité de l'air. Ils sont renouvelables et ont un effet immédiat positif sur la pollution occasionnée par la combustion des carburants. Il lui demande de bien vouloir préciser qu'elles sont les mesures récentes prises par le Gouvernement pour développer les énergies d'origine agricole.

Texte de la réponse

Lors de la conférence annuelle agricole, le Premier ministre a fait connaître sa décision de rendre obligatoire l'incorporation d'oxygène dans les carburants et combustibles liquides d'ici à l'an 2000. Cette disposition, inscrite dans le projet de loi sur l'air, a été adoptée, en première lecture, par le Sénat et l'Assemblée nationale. Les modalités d'application, en particulier la définition des teneurs minimales en oxygène, feront l'objet de décrets, prenant en compte l'expérience américaine du Clean Air Act, les résultats du programme européen sur les émissions, les carburants et les technologies des moteurs ainsi que les études déjà réalisées en France (ECOBILAN). Ces dernières ont démontré l'intérêt présenté par l'introduction de composés oxygénés dans les essences pour la réduction des émissions polluantes d'origine automobile.

Données clés

Auteur : [M. Cognat Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39547

Rubrique : Énergie

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2927

Réponse publiée le : 29 juillet 1996, page 4111